

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

N°7 - FINANCES

**Attribution d'une
subvention
d'investissement à la
Commune d'Ascain :
autorisation de
signature d'une
convention**

Rapporteur :

Pello Etcheverry,
adjoint

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint,

Manuel Vaquero, , Thomas Ruspil, Delphine de Torrègrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave (*présente à partir de la délibération n°2*), Benjamin Marcille, , Monique Labattut, , Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Bruno Garraialde, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Sylvie Dargains à Béatrice Chauffard, conseillère municipale

Absent :

- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée (*jusqu'à la délibération n°2*)
- Noémie Troubat

Date de la convocation : 14 septembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Guillaume Boivin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20230921-2023-09-07-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

N°7 – FINANCES

Attribution d'une subvention d'investissement à la Commune d'Ascaïn : autorisation de signature d'une convention

M. Pello Etcheverry, adjoint, expose :

La Commune de Saint-Jean-de-Luz engage des travaux de réhabilitation de sa piscine sports-loisirs pour une durée de 4 mois, de septembre à décembre 2023.

La Commune, en lien direct avec les principales associations utilisatrices de l'équipement ainsi qu'avec le conseiller pédagogique de circonscription, a souhaité trouver des solutions de repli pour permettre la poursuite des activités associatives ainsi que l'apprentissage de la nage.

Différentes villes ont été sondées en lien également avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Un partenariat est envisageable avec la Commune d'Ascaïn qui dispose d'un équipement aquatique de plein air mais non chauffé. Afin de permettre au public scolaire ainsi qu'aux associations de poursuivre leurs activités, des travaux sont nécessaires pour assurer une pratique dans des conditions maximales à savoir l'installation d'une pompe à chaleur ainsi que la fourniture d'une bâche.

La Commune d'Hendaye est également intéressée par cette relocalisation d'activités pour ses scolaires et ses associations jusqu'au dernier trimestre 2025 dans le cadre de son projet de reconstruction de piscine.

Ainsi, les Communes de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye accordent le versement d'une subvention d'équipement globale pour un montant de 48 807,00€ ventilée comme suit :

- Part Commune de Saint-Jean-de-Luz : 36 605,00 €
- Part Commune d'Hendaye : 12 202,00 €

Un projet de convention joint à la présente délibération détaille les modalités techniques de la mise à disposition de la piscine d'Ascaïn aux Communes de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye ainsi que les modalités financières.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement par la Commune de Saint-Jean-de-Luz pour un montant de 36 605,00 € ;
- d'approuver le projet de convention joint en annexe 6 ;
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué, à signer la convention ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 13 septembre 2023,

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20230921-2023-09-07-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

- Approuve l'attribution d'une subvention d'investissement par la Commune de Saint-Jean-de-Luz pour un montant de 36 605,00 € ;
- Approuve le projet de convention joint en annexe 6 ;
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué, à signer la convention ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoien



Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20230921-2023-09-07-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023